



www.lcgb.lu

MANIFESTATION DU 16.9.2010 : UN ACTE DE SOLIDARITE POUR TOUS LES SALARIES AU GRAND-DUCHE!

AOÛT 2010

A la date du 13 juillet 2010, les premières mesures du plan d'austérité du gouvernement luxembourgeois se sont concrétisées avec le vote du projet de loi 6148. Cette loi a des conséquences importantes concernant les allocations familiales, le boni pour enfants, ...

Aujourd'hui le LCGB doit constater que l'égalité de traitement n'est plus garantie entre tous les salariés du Grand-Duché. A travail et à cotisations égales, les prestations doivent être égales pour tous les travailleurs. Pour faire face à cette inégalité de traitement, le LCGB a lancé une large campagne de mobilisation auprès de tous les salariés du Grand-Duché en ce qui concerne les conséquences graves et les iniquités qui découlent de cette loi.

Mais ce n'est que le début! Le paquet gouvernemental prévoit d'autres mesures (fiscales et autres) qui vont toucher tous les salariés. D'autres démarches et votes gouvernementaux vont suivre, et ceci contre la volonté des syndicats et de la population. Le LCGB défendra la cause d'un chacun et s'engage contre toutes injustices. C'est dans ce sens que le LCGB lance un appel à la mobilisation et solidarité de tous les salariés du Grand-Duché pour une manifestation commune des syndicats en date du 16 septembre 2010.

Ci-après un bilan sur l'état d'avancement des principales mesures gouvernementales annoncées:

- VOTÉE** Prestations familiales : suppression des allocations familiales aux enfants / jeunes (et boni pour enfants!) à partir de l'âge de 21 ans. Contrebalancé par deux mesures :
- 1) Pour les élèves du secondaire classique et technique, âgés de plus de 21 ans, le versement des allocations familiales continuera ;
 - 2) Les bourses et prêts pour universitaires seront revus à la hausse. Chaque étudiant (résident!) aura droit à une bourse non remboursable de 6.500 € et à un prêt remboursable de 6.500 €, pourront s'y ajouter encore une aide au remboursement des frais d'inscription allant jusqu'à 3.700 € ;
- VOTÉE** Abolition de la prime d'encouragement pour études universitaires ;
- OUVERTE** **Personnes physiques : Introduction d'une « allocation de crise » de 0,8 % sur tous les revenus (loyer, dividendes, etc.) et salaires (à l'exception du SSM) ;**
- OUVERTE** **Augmentation de l'impôt sur la solidarité de 2,5 % à 4 % (01.01.2011).**

- OUVERTE** Le congé parental de 6 mois sera maintenu pour l'année 2011, avec dressement d'un bilan en 2012 quant à son utilité au niveau de la création d'emplois ;
- OUVERTE** **Logement : Suppression de la bonification d'intérêts (pour nouveaux prêts) ;**
- OUVERTE** Paiement du forfait d'éducation (Mammerent) à partir de 65 ans (actuellement à partir de 60 ans) pour les demandes introduites après le 01.01.2011 ;
- OUVERTE** Jusqu'à 2011, les investissements publics seront gelés au niveau de 2009 (768,6 Millions €/année) ;
- OUVERTE** Réduction des frais de fonctionnement de l'Etat (10-15 % par année) ;
- OUVERTE** Réduction des subventions au niveau du transport public (selon vérification de l'efficacité des dépenses) ;
- OUVERTE** **Introduction d'un nouveau taux d'imposition marginal maximal (Spätzesteuersatz) de 39 % (contre 38 % actuellement). Ce nouveau plafond imposable sera applicable pour un couple à partir d'un revenu annuel de 83.586 € (01.01.2011) ;**
- OUVERTE** **Abattement fiscal : Les crédits d'impôts sur les actes notariaux lors d'une première acquisition (bëllegen Akt) seront liés au revenu (les ménages sans enfants disposant d'un revenu annuel de moins de 60.000 € (ce seuil augmente de 5.000 € par enfant) continueront d'en profiter) ;**
- OUVERTE** **Abattement fiscal : Réduction de 50 % des frais de déplacement (FD) ;**
- OUVERTE** Introduction d'un taux de cotisation commun pour l'assurance accident pour les entreprises à 1,25 % (actuellement de 0,45 % dans le secteur financier, de 4,27 % dans la construction et de 6 % pour les couvreurs et ferblantiers) (proposition du LCGB);
- OUVERTE** **Pas d'adaptation du barème d'impôt à l'évolution de l'inflation (perte de pouvoir d'achat);**
- OUVERTE** Pensions et retraites : L'ajustement des pensions de 1,9 % prévu au 01.01.2011 sera échelonné sur deux ans (0,95 % au 01.01.2011 et 0,95 % au 01.01.2012) ;
- OUVERTE** Réduction de 90 à 75 % des subventions aux communes pour la construction de stations d'épuration de l'eau (risque d'augmentation du prix de l'eau);
- OUVERTE** Evolution salariale de la fonction publique : La valeur du point des salaires sera gelée jusqu'à 2014 ;
- OUVERTE** Abolition de l'allocation de repas au niveau de la fonction publique (si accord : suppression de la subvention fiscale du système des chèques repas).

La prochaine échéance: les mesures fiscales!!

Exemples de pertes annuelles (frais de déplacement au maximum):

Classe d'impôts 1
Revenu mensuel: 2.600 €
Perte annuelle: 382,5 € (-1,5%)

Classe d'impôts 2 (un salaire)
Revenu mensuel: 3.366 €
Perte annuelle: 337,7 € (-1%)

Classe d'impôts 2 (2 salaires)
Revenu mensuel: 4050 €
Perte annuelle: 395,4 € (-0,9%)

(détails: www.csl.lu)

S'y ajoute la volonté de modulation du système de l'INDEXATION AUTOMATIQUE des salaires qui, dans les yeux du LCGB, représente la seule garantie pour le maintien du pouvoir d'achat de tous les salarié(e)s et retraité(e)s!

Afin de montrer à ceux qui nous gouvernent que nous sommes déterminés à nous opposer à toutes mesures déséquilibrées, il faut se manifester !



**Manifestation commune des syndicats !
Jeudi, 16 septembre 2010 à 17h00
(Place Clairefontaine – Luxembourg-Ville)**